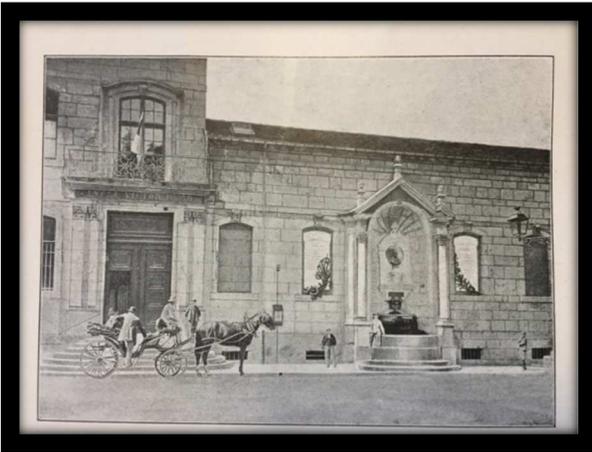


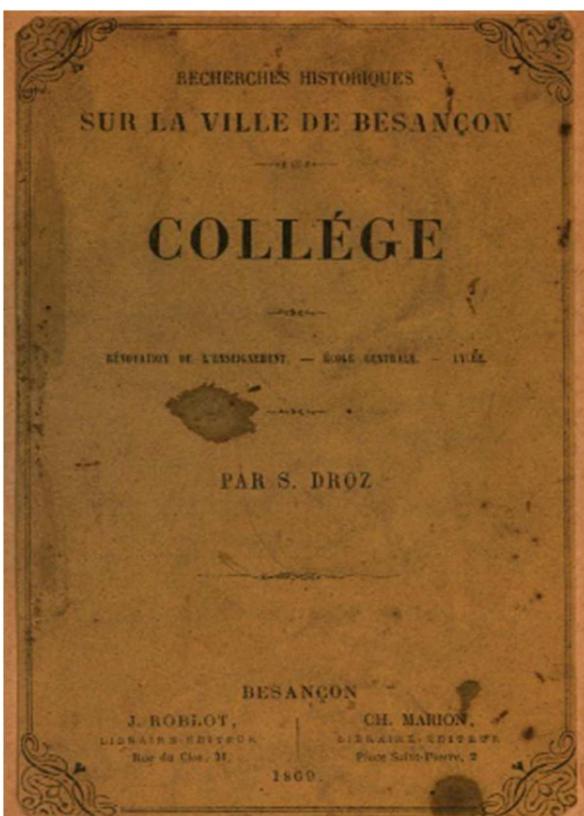
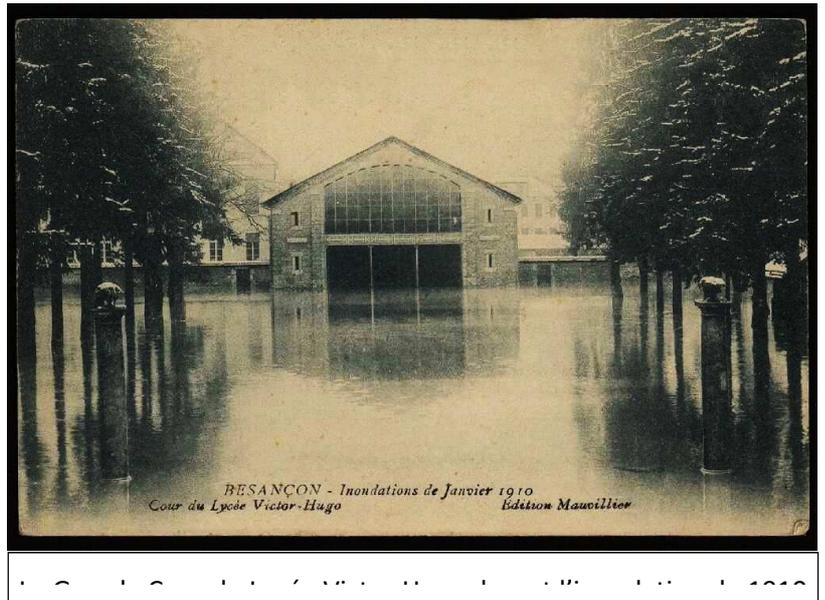
Mémoire d'antan

Chaque année, le livret de rentrée nous fera visiter un passé toujours plus proche qu'il n'y paraissait.



Notre établissement dispose d'un exceptionnel fonds d'archives dont la plus grande part, et de très loin, est entreposée de façon sécurisée en divers lieux de conservation : Archives Départementales du Doubs, Bibliothèque de Conservation de Besançon, Direction Régionale des Affaires Culturelles BFC, Bibliothèque Nationale de France mais aussi le Vatican pour la partie jésuite et antérieure à la révolution, entre autres.

Cependant, notre établissement recèle toujours quelques rares archives, récentes mais tout aussi précieuses et passionnantes.



D'autres sources sont incontournables, tels les deux ouvrages exclusivement consacrés à l'histoire du collège, de l'Ecole Centrale, puis du Lycée de Besançon par Seraphin Droz et publiés en 1868 et 1869. Ils retracent avec une mine de détails tout aussi instructifs que savoureux la très longue histoire de notre établissement. Ils sont en libre accès à la BNA, via l'application Gallica.

En cette temps de conflit, il a semblé utile de livrer quelques documents se rattachant aux périodes de guerre ayant jalonné notre histoire.

Il est notable qu'en dépit de ces contextes des plus dramatiques, l'établissement n'ait jamais cessé de fonctionner, même quand certains de ses locaux furent dévolus à d'autres tâches, notamment de soins prodigués aux militaires

Ainsi, pendant **les deux sièges que les troupes autrichiennes infligent à Besançon en 1813-14 et 1815**, si, faute d'accès, nombre d'élèves ne pouvaient plus fréquenter l'internat du Lycée Impérial fondé en 1803 par le 1er Consul Bonaparte, notre établissement a poursuivi ses enseignements tout en prenant une part active aux activités militaires.

Voici quelques extraits du second ouvrage de Séraphin Droz :

Il faut se souvenir que l'organisation des lycées d'alors est de culture militaire : port de l'uniforme, règlement strict, classe préparatoire Saint-Cyr, Ecole Polytechnique, Ecole Navale, ...

Les jeunes lycéens, pris par le feu de leur tempérament, aspirent à s'engager et à en découdre avec l'occupant. Ils représentent pour le Général Marulaz, Gouverneur de la place de Besançon qui se plaît à visiter l'établissement, un rafraîchissant ressourcement, à contrario du très éprouvé moral général de la population et de ses troupes. Il les invite même à ses côtés, lors de ses tournées d'inspection des lignes de défense.

Mais les horreurs de la guerre rappellent vite aux jeunes consciences l'urgence de la survie.

Plus loin, Séraphin Droz dépeindra comment les réserves alimentaires du Lycée abondèrent l'intendance militaire lors du 1er siège de Besançon de l'époque impériale finissante, tant les vivres manquaient, tandis que l'absence de la quasi-totalité des internes (137 absents /177) autorisait ces dons

Parmi leurs excursions, il en est une qui mérite une mention particulière. Admis à la citadelle, sous les auspices du gouverneur militaire, qui affectionnait particulièrement *le corps impérial du lycée*, les élèves jouirent plus d'une fois de l'aspect de l'investissement. De ces remparts culminants, ils avaient en panorama une ville close, avec sa banlieue déserte, des maisons de plaisance abandonnées, des métairies réduites en cendres et, à l'horizon, le feu des bivouacs autrichiens. Alors, par une sorte de galanterie, tel officier commandant l'artillerie appelait ses canonniers à leurs pièces et leur ordonnait de tirer sur l'ennemi. Ainsi, les réalités de la guerre se traduisaient en jeu et en spectacle pour ces jeunes visiteurs.

On se façonne vite aux situations périlleuses, à en juger par ce qui se passait au milieu d'eux. L'insouciance aurait même pris toute la fierté du courage, si les souvenirs de la famille et les inquiétudes nées de ces souvenirs n'en avaient pas troublé la sérénité, car combien avaient leurs pères sur les champs de bataille !

Cependant l'indifférence du danger et l'habitude des émotions ne résistent pas à certaines épreuves : tout courage succombait lors de l'attaque appelée bombardement, dans le langage de la tradition.

C'était le 31 janvier 1814. Une canonnade nocturne, qui fait pleuvoir sur la ville cinq à six cents projectiles, éveille une indicible appréhension. Tentative ou menace, l'incident tire désormais les habitants de Besançon du calme de la résignation et détermine au milieu d'eux toutes les manifestations de la peur. En général, le bombardement du 31 janvier ranime les alarmes du 10, et le sentiment pénible de l'inquiétude et du péril se fixe dans les esprits. Les lycéens, protégés par leur isolement contre les exagérations de la chronique locale, puisaient, ainsi que je l'ai dit, une sécurité réciproque dans leur vie commune, comme si le nombre donnait à cette sécurité plus d'étendue et de garantie.

Quoi qu'il en soit, dès le lendemain, les dortoirs étaient installés dans les caves. Ce moyen illusoire de préservation, ayant le tort de perpétuer la terreur, fut bientôt abandonné.

Durant le 2ème siège de Besançon, en 1815, le Général Marulaz rappelé à la défense de Besançon retrouve avec satisfaction la fougue des jeunes élèves du Lycée Impérial

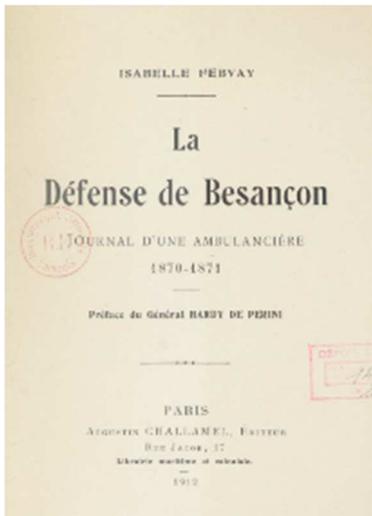
Les apprêts de défense, les approvisionnements de siège, dont le lycée devenait le principal dépôt, les bruits de coalition étrangère, de levée en masse et tant d'autres faits de moindre importance réveillaient l'animation politique au milieu des élèves. Pleins de l'enthousiasme de 1813, ils avaient demandé une place sur les remparts en cas d'attaque. A cet effet, une pièce de quatre, mise à leur disposition, était installée dans le jardin où ils s'exerçaient aux manœuvres de l'artillerie (4). Ces démonstrations plaisaient au général Marulaz, qui traitait

(1) Le capitaine-instructeur, officier d'artillerie, et le cordonnier de l'établissement, ancien sous-officier de la même arme, dirigeaient ces exercices.

nos jeunes héros avec une certaine déférence. Tous les ordres du jour ne se rapportant pas exclusivement au service de la place leur étaient communiqués comme à un corps privilégié de la garnison. C'était une imitation de ce qui se passait à l'ancien prytanée. On y donnait lecture de tous les bulletins et documents intéressant l'honneur de la nation et la gloire du gouvernement. Au lycée, cette participation à la politique, dans la conjoncture présente, enflammait le patriotisme. Chez les jeunes gens, certains égards avancent la raison, quand d'ailleurs l'amour-propre suffit pour exalter les sentiments généreux.

Un jour, le général Marulaz, suivi de son aide-de-camp, venait lui-même porter à leur connaissance un de ces documents officiels. C'était une proclamation annonçant l'abdication de l'empereur (22 juin 1815) et l'avènement de son fils au trône impérial.

Marulaz est donc si attaché aux élèves du Lycée qu'il leur installe une pièce de batterie (dans ce qui est actuellement la Grande Cour) et qu'il viendra jusqu'à eux pour les informer en personne de l'abdication de l'Empereur.



Durant la guerre franco-prussienne de 1870, l'établissement connaît de nouvelles péripéties. En témoigne l'extrait ci-après du poignant journal d'une ambulancière d'Isabelle Febvay. Epouse du Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, elle se prodigua jour et nuit au chevet des malheureux soldats de l'Armée de Bourbaki, en déroute durant le terrible hiver 70-71.

Le 10 février 1871, tandis que dans les rues de Besançon assiégée s'amassent les dépouilles des soldats français abandonnés, sous-équipés, accablés par le gel, blessés, malades, agonisants, Isabelle Febvay décrit en quelques mots la tragique scène des cours du Lycée Impérial de Besançon, transformées en hôpital de campagne.



Ci-contre, plaque commémorative, sise en Cour d'Honneur, des élèves et personnels du Lycée Victor Hugo morts pour la France en 1870-71.

Le siège de Belfort continue, et notre armée, malgré l'armistice, a été jetée en Suisse!

Est-ce bien croyable qu'on nous traite ainsi et que les puissances, jadis nos alliées, laissent tout faire sans élever la moindre protestation?

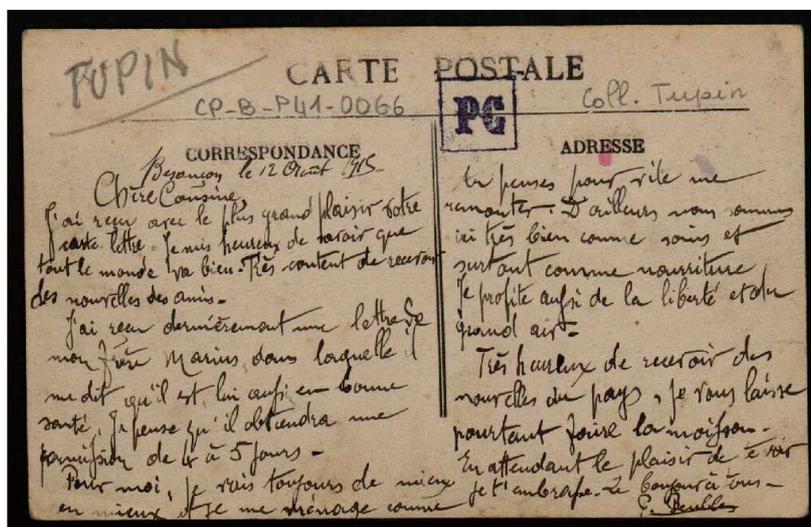
10 février.

Les cours du lycée sont transformées en ambulances, mais... quelles ambulances! De mauvaises baraques ouvertes de tous côtés, et là souffrent plus de neuf mille hommes! fièvres typhoïdes, membres gelés, pneumonies, c'est affreux! Nous recommençons le martyrologe de la déroute de Bourbaki!

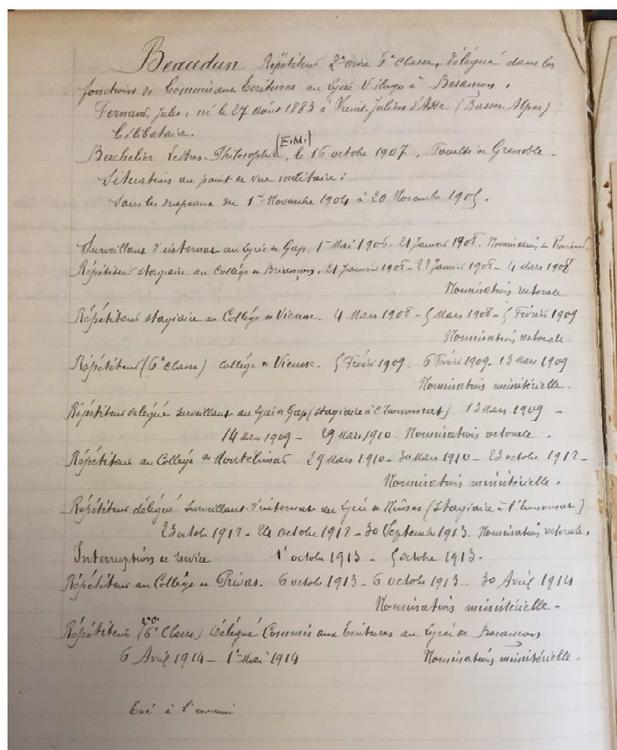
En 1914-1918, le désormais Lycée Victor Hugo contribuera à nouveau à l'effort de guerre en dévouant une partie de ses locaux à l'accueil des soldats convalescents. Ces circonstances singulières donnèrent lieu à l'édition de cartes postales, telles celle que le soldat P. B. adressa à ses proches.

Besançon, le 12 août 1915,

« Chère Cousine,
 J'ai reçu avec le plus grand plaisir votre carte lettre. Je suis heureux de savoir que tout le monde va bien. Très content de recevoir des nouvelles des amis.
 J'ai reçu dernièrement une lettre de mon frère Marius dans laquelle il me dit qu'il est en bonne santé. Je pense qu'il obtiendra une permission de 4 à 5 jours.
 Pour moi, je vais toujours de mieux en mieux et je me ménage, comme tu penses, pour vite me remonter.
 D'ailleurs, nous sommes ici très bien comme soins et surtout comme nourriture.
 Je profite de la liberté et du grand air. Très heureux de recevoir des nouvelles du pays, je vous laisse pourtant faire la moisson.
 En attendant le plaisir de te voir, je t'embrasse. Le bonjour à tous. » P. B.



Archives Municipales, réf B-P41_0066_01.



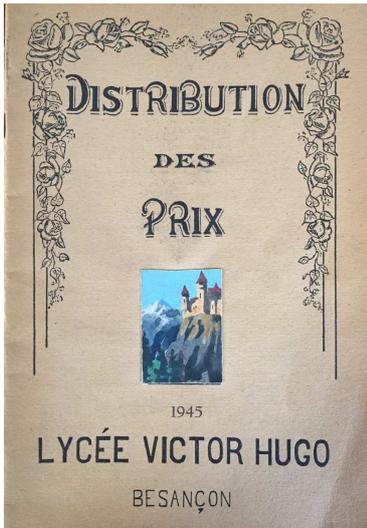
De nombreux élèves et personnels tombèrent au Champ d'Honneur, tel **Jules Fernand Beaudun**, répétiteur du Lycée Victor Hugo. Son parcours professionnel est précisé dans un registre du personnel conservé au collège.

Né le 27 août 1883, il a succombé à ses blessures le 12 janvier 1915, à Cuffies, dans l'Aisne, à la côte 132. Il avait 31 ans. Son nom figure en bonne place sur le monument commémoratif du collège.



Plaque commémorative du Collège Victor Hugo de Besançon

La deuxième guerre mondiale a marqué à jamais l'histoire de l'établissement. Certains de ses élèves et de ses personnels allaient connaître le sort funeste fait aux résistants (dont Henry Fertet), aux insoumis refusant le STO, à ceux dont les origines ou les opinions en faisaient des pourchassés et les vouaient à la déportation. Tous ont subi l'occupation et son cortège de terreur sourde.



Dans son remarquable discours d'ouverture de la cérémonie de remise des prix de l'année 1945 (cf le bulletin de rentrée 2021) Henry Dehanne (professeur de lettres supérieures du Lycée Victor Hugo, prisonnier de guerre revenu de captivité, a livré les principaux traits de cette sinistre période et ce qu'il fallait en tirer comme principes de vie et force morale.

Aussi, nous ne reviendrons pas sur le déroulé de ces événements dont l'ampleur dépasse de très loin le format de ces quelques pages.

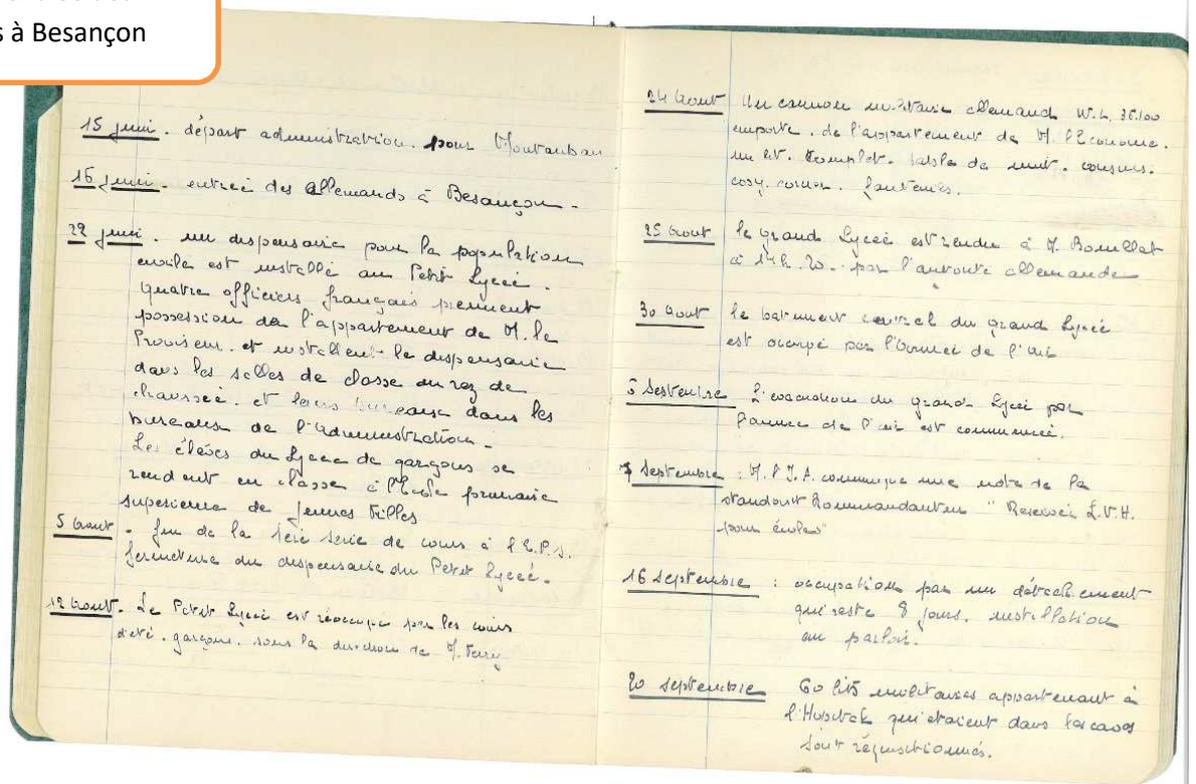
Mais les documents relevant de cette période récemment retrouvés en nos archives méritent d'être évoqués. Ils sont regroupés en divers dossiers, aux en-têtes évocatrices :

- Repliement (c'est le terme administratif désignant ce qui fut appelé la "débacle")
- Défense passive
- Relations avec les autorités allemandes
- Circulaires intéressant le personnel
- STO
- Service civique rural.

Figure aussi un Journal de mobilisation, se présentant sous la forme d'un cahier tenu par le Proviseur de l'époque à partir du 1er septembre 1939. Il s'interrompt étrangement le 19 mai 1941



16 juin – entrée des allemands à Besançon



Plus loin, le journal de mobilisation nous apprend que le 11 novembre 1940, 170 soldats allemands occupent le lycée Victor Hugo, lequel regroupe les élèves d'autres établissements occupés par les autorités allemandes.

11 Novembre Une classe de 213 est demandée
ou donne le grand salon.
A cette date l'effectif du lycée se
repartit de la façon suivante :

Lycée Victor Hugo	480
Lycée Pasteur	314
Lycée	330
Ecole Normale 213	27
Arrière Montauban	170
	<hr/>
	1321

Repliement :

Parmi les notes de service détaillant les mesures de repliement face à l'avancée allemande, les deux documents ci-dessous expriment l'urgence du temps.

Les 6 membres de l'administration devaient gagner le Lycée Ingres de Montauban, emportant avec eux 17 caisses d'archives.

La note téléphonée du Recteur Bertrand au Proviseur

Bourdoncle libérant les personnels de leurs obligations n'est pas datée. Elle se rapproche du courrier du 13 juin, soit 3 jours avant l'entrée des allemands à Besançon

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

ACADEMIE DE BESANCON

Besançon, le 13 Juin 1940

NOTE DE SERVICE
-:-:-:-

En raison des événements et de la fermeture des établissements, M.M. les Chefs d'Etablissements sont priés de réunir toutes archives qui ne sont pas strictement indispensables à la vie administrative de leur maison et de les envoyer par chemin de fer dans les établissements d'accueil pour y être entreposées. Ils avertiront leurs collègues de cet envoi en précisant qu'il ne s'agit pour eux que de mettre ces documents à l'abri de l'humidité ou de tout accident. La désignation des établissements d'accueil qui a été notifiée est approuvée par le Ministre de l'Education Nationale.

Les archives nécessaires pour la bonne marche de l'établissement seraient, le cas échéant, emportées par le Chef de l'établissement s'il recevait des autorités un ordre d'évacuation.

Leur volume et leur poids doivent être évidemment le plus restreints possible.

Le Recteur,

Bertrand

Note téléphonée de M. le Recteur
communiquée à 15 heures 10

1^{er} personnel du lycée de garçons est délié de toute obligation professionnelle et peut donc se replier où il voudra. D'ici peu de jours l'administration et l'économat seront installés à Montauban ou vous voudrez bien envoyer votre adresse. Des instructions vous seront adressées en temps utile pour rejoindre Montauban.

Service Obligatoire du Travail – SOT -STO :

En juin 1942, le Gauleiter SAUCKEL ordonne la réquisition, pour les usines allemandes, de la main d'œuvre nécessaire au sein des territoires occupés, dont la France. Un premier contingent de 250 000 travailleurs fut négocié par les autorités françaises, ainsi qu'un appel au volontariat, contre le retour de 50 000 prisonniers dans le cadre de ce qui sera appelé « la réserve ». Est proposé aussi le changement de statut pour les prisonniers volontaires, devenant travailleurs « libres » en Allemagne. Très rapidement, ce dispositif inefficace cède le pas à la réquisition forcée. Finalement le 16 février 1943, Laval instaure le fameux Service Obligatoire du Travail, SOT, devenu STO.

Plusieurs recensements généraux furent mis en œuvre à cette fin. Les études estiment qu'entre 1, 5 et 1,8 million de françaises et français ont subi, sous une forme ou une autre, le STO.

Nous disposons de nombreux documents et courriers à ce sujet, telle cette menaçante note ministérielle du 6 septembre 1943 rappelant aux fonctionnaires de l'Education Nationale les sanctions encourues par les réfractaires et ceux qui les assistaient ou encourageaient, prévues par la sinistre loi du 11 juin 1943.

Cabinet du Ministre de
l'Éducation Nationale
Paris, le 6 septembre 1943.

Le Ministre, Secrétaire d'État à l'Éducation
Nationale
À Messieurs les Recteurs.

Je vous demande de rappeler à tout le personnel d'enseignement et d'administration placé sous vos ordres, les dispositions des lois n°342 du 11 Juin 1943, et n°478, du 26 Août 1943, et prévoyant des peines d'emprisonnement ou d'amende pour tout complice des réfractaires au Service Obligatoire du Travail.

Ce rappel est d'autant plus nécessaire que beaucoup de ces fonctionnaires, s'ils perdent le sentiment de leur devoir, ont l'occasion de favoriser les supercheries par lesquelles certains des jeunes gens requis pour le Service Obligatoire du Travail essaient de se dérober à la loi.

Abe BONNARD.

Copie transmise à titre de notification
à Messieurs les Doyens de Facultés et Directeurs des Grands établissements
Inspecteurs d'Académie et chefs d'établissements,
Ci-après copie des textes visés par la présente circulaire.

Besançon, le 8 Septembre 1943.
Le Recteur,
signé: BERTRAND.

Le Chef du Gouvernement,
Vu les actes constitutionnels n°12 et 12 bis,
Le conseil des ministres entendu,

Décète:

Art.1er. - Tout arrêté d'internement administratif pris en exécution du décret du 18 novembre 1939 et de la loi du 3 décembre 1940 en vue d'assurer l'application des lois n° 869 du 4 septembre 1942 et n°105 du 16 février 1943 relatives au service du travail obligatoire a, en ce qui concerne la recherche et l'arrestation de la personne qui en fait l'objet, tous les effets attachés par la loi au mandat d'arrêt et permet, en outre, de procéder à ces fins à toute perquisition utile, sans aucune restriction.

Art.2. - Sans préjudice de l'internement administratif, le préfet peut prononcer une amende administrative de 10.000 à 100.000 Francs contre quiconque, y compris les membres de la famille de l'intéressé, aura sciemment hébergé, aidé ou assisté, par quelque moyen que ce soit, une personne qui s'est soustraite aux obligations résultant des lois des 4 septembre 1942 et 16 février 1943 relatives au service du travail obligatoire.

Sera passible des mêmes sanctions celui qui aura provoqué, par quelque moyen que ce soit, toute personne soumise aux lois susvisées à se soustraire à ses obligations.

Art.3. - La décision du préfet prononçant l'amende prévue à l'article précédent vaut titre exécutoire à l'encontre du débiteur.
L'amende est recouvrée comme l'amende pénale prononcée par décision judiciaire. Elle est assortie du privilège accordé au Trésor par la loi du 5 septembre 1807, modifiée par le décret-loi du 17 juin 1938.

Art.4. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 11 juin 1943.
Pierre Laval.

A diverses périodes durant la guerre, des régimes dérogatoires provisoires seront mis en place pour les fonctionnaires et les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles.

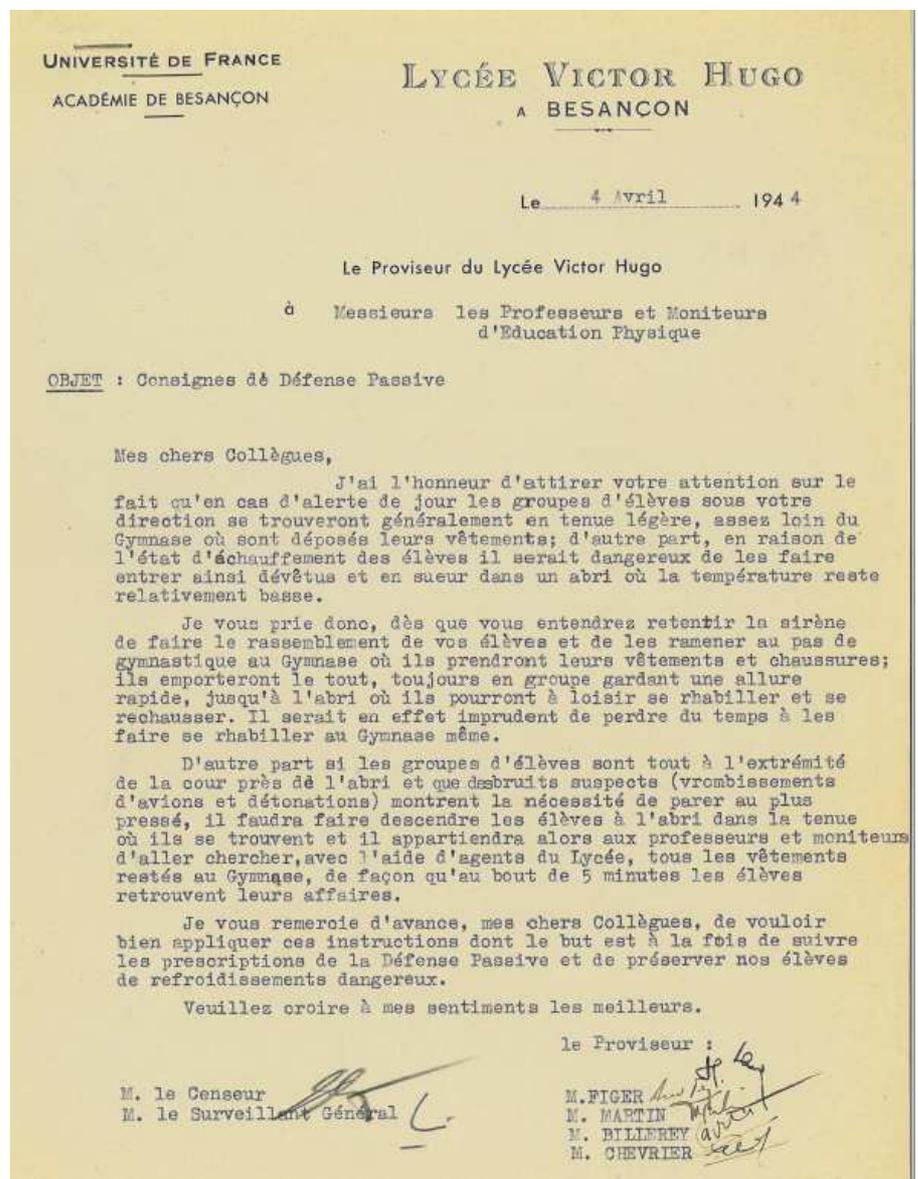
Défense Passive :

Les multiples notes de service diffusées en vue de la mise en protection des élèves et des personnels portent sur l'éclairage, les masques à gaz, la mise aux abris durant les périodes de bombardements (*Besançon est violemment bombardée dans la nuit du 15 au 16 juillet 1943*) ou de combats.

Cette note de service du proviseur Laye, datée du 4 avril 1944 concernait plus particulièrement les professeurs d'EPS.

Les nombreuses caves et souterrains de l'établissement constituaient de vastes lieux de repli.

Mais en ces temps de rigueur et de privations, de traitement lacunaire des maladies infectieuses, le « refroidissement » des élèves était considérée chose sérieuse.

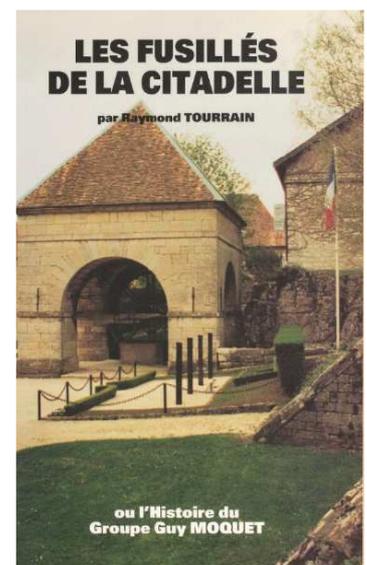


Relations avec les autorités allemandes :

C'est assurément le dossier le plus intéressant et le plus poignant, même s'il est très certainement très incomplet. En effet, aucun document ne fait directement référence au traitement des élèves de confession juive par exemple, ou à l'arrestation d'Henry Fertet en juillet 43 et fusillé le 26 septembre avec son camarade Jean Grappin et 14 autres membres du groupe Guy Moquet. Il avait 16 ans. Rien non plus des autres élèves de l'établissement ayant réalisé diverses actions de résistance, de façon avérée et documentée. Certaines ont été conduites parfois depuis l'internat de l'établissement, avec l'appui de M. Letoublon, professeur de Sciences Physique pour la fabrication de cocktails molotovs ou d'explosifs et sous la bienveillante protection du surveillant général Ledeuil.

Volontairement limité en effectif, le Groupe du Lycée que j'avais constitué avec Daniel CHAMPENOIS, Michel GLANCLAUDE, Charles GAUDARD, BARBIER, CAUTENET et Jean LEDEUIL, après avoir effectué deux sabotages spectaculaires : Frontbuchhandlung et LVF en Avril 1943 puis à nouveau Frontbuchhandlung et PPF le 31 Mai 1943 (ces deux opérations figurant dans la liste établie par le tribunal allemand) n'a jamais été inquiété parce qu'il était resté autonome.

Ainsi l'étroit cloisonnement et la volonté d'isolement et d'indépendance totale du Groupe de Larnod, que d'aucuns ont pu regretter, permirent d'éviter que la répression prenne davantage d'ampleur.



Extrait du livre de Raymond Tournain, ancien élève : Les fusillés de la Citadelle.

Dans l'établissement, la tension devenait palpable et les informations relatives aux premiers revers militaires des occupants stimulaient les consciences.

Les arrestations se multiplièrent, telle celle du jeune élève instituteur André Moyne, parce qu'en possession d'une copie de la lettre de Henry Fertet à ses parents.

5 mois seulement après son exécution, cette lettre, devenue célèbre depuis, semblait déjà devenue un symbole de résistance.

Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Doubs.

31 Janvier 4

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un élève-instituteur de 1ère année, MOYNE André, a été arrêté par la gendarmerie allemande le samedi 29 Janvier, vers 17 heures, alors que, ayant quitté le Lycée en sortie de quinzaine, il allait prendre le car d'Ornans à l'autogare.

Des vérifications d'identité et une fouille des bagages ayant été opérées parmi les voyageurs, le jeune Moyne a été trouvé porteur d'une copie de la lettre adressée à ses parents par Henri Fertet.

Des démarches qui ont été faites dès samedi soir à la Feldkommandantur, il ressort que Moyne a été emmené à la Butte et qu'il y est détenu pour un temps indéterminé sous l'inculpation d'acte de propagande.

Le jeune Moyne, qui est le fils d'un brigadier des Eaux et Forêts, est né le 9 Septembre 1927; son père, que je viens de voir, m'a confirmé que la lettre en question était vraiment tombée dans le domaine public et qu'il en circulait des exemplaires à Ornans aussi bien qu'à Besançon.

Pour moi je considère le jeune Moyne comme un garçon calme et très sérieux qui n'a sûrement pas pensé à mal en ayant ce papier sur lui.

Je ne manquerai pas, Monsieur le Recteur, de vous tenir au courant des suites de cette arrestation.

Le Provisieur :

Le Provisieur du Lycée Victor Hugo
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Doubs.

Comme suite à mon rapport du 31 Janvier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'élève-instituteur MOYNE André, qui avait été arrêté par la gendarmerie allemande le 29 Janvier, a été relâché aujourd'hui, après être passé en jugement et avoir été acquitté.

Son père me l'a ramené cet après-midi et, invoquant l'état de dépression où était son fils à la suite de ces trois jours de détention, m'a demandé de l'emmener à Ornans jusqu'à Samedi.

J'ai l'impression que la mésaventure du jeune MOYNE servira d'exemple salutaire à tous ses camarades. Nous veillerons nous-mêmes à ce que le papier en question ne circule pas parmi nos élèves.

Le Provisieur :

Fort heureusement, André Moyne fut relâché quelques jours plus tard, après trois éprouvantes journées de détention.

Henry Fertet :



« ...Je meurs pour ma patrie, je veux une France libre et des Français heureux, non pas une France orgueilleuse et première nation du monde, mais une France travailleuse, laborieuse et honnête. Que les Français soient heureux, voilà l'essentiel. Dans la vie, il faut savoir cueillir le bonheur.... »